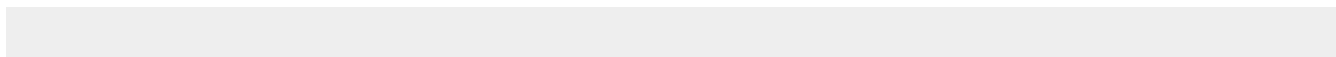


Finances sociales

Leçon 203 : Les lois de financement de la Sécurité sociale : Dissertation

Anne-Claire DUFOUR

Table des matières



Sujet : Les lois de financement de la Sécurité sociale ont-elles rempli leurs objectifs ?

Remarque

Le [rapport de la Cour des comptes d'octobre 2021](#) peut aider à la réalisation du sujet.

En savoir plus : Éléments de réponse

En introduction, on présentera la situation avant la révision constitutionnelle n° [96-138](#) du 22 février 1996 qui a créé les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), la révision constitutionnelle ainsi que les lois organiques n° [96-646](#) du 22 juillet 1996 et n° [2005-881](#) du 2 août 2005.

On indiquera que, dans le contexte du plan Juppé, la création des lois de financement visait, d'une part, à renforcer les pouvoirs du Parlement sur les finances de la Sécurité sociale, d'autre part, à permettre le pilotage des dépenses de la Sécurité sociale.

25 ans après, ces objectifs ont-ils été rempli ?

I- Un renforcement perfectible des pouvoirs du Parlement

- *A. Une rénovation des instruments d'information*
- *B. Un débat limité*

II- Un pilotage consolidé des dépenses de la Sécurité sociale

- *A. Les spécificités du pilotage*
- *B. La résorption des déficits*